

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                    présents : 12                    votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES  
DELEGATIONS CONSENTIES – DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Droit de préemption urbain

- Non exercice du droit de préemption

DIA reçue le 17 février 2023 de Me Cyril Hervois à Cambrai

Propriétaire(s) : Mme Peggy Delamotte

Parcelle(s) : section A n° 570 et 572

- Non exercice du droit de préemption

DIA reçue le 21 mars 2023 de Me Aurélien Gabet à Caudry

Propriétaire(s) : Mmes Patricia Kuczynski et Anne Cathelain

Parcelle(s) : section A n° 1002

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-

Préfecture le **11 AVR. 2023**

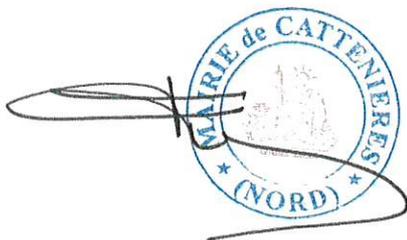
et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,

Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance

Céline MARELLI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                    présents : 12                    votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 (douze) voix POUR, 1 (une) voix CONTRE (M BARDOUX) et 0 (zéro) ABSTENTION,

**Approuve** le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                      présents : 11 (sans le maire)                      votants : 12

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2022**

Sous la Présidence de Madame Francine SEDENT, adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2022 dressé par Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	416 279.68 €
Recettes	461 579.97 €
Résultats reportés	308 673.46 €
Excédent de clôture	353 973.75 €

*Investissement*

Dépenses	261 337.20 €
Recettes	164 409.73 €

Résultats reportés	- 20 925.26 €
Solde d'exécution	- 117 852.73 €
Solde des restes à réaliser	- 301 313.69 €
Besoin de financement	419 166.42 €

Hors de la présence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 (onze) voix POUR, 1 (une) voix CONTRE (M BARDOUX) et 0 (zéro) ABSTENTION, approuve le compte administratif du budget communal 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

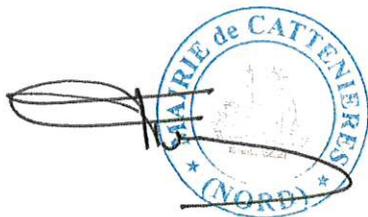
Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI





Affectation par ordre de priorité :

Couverture du déficit d'exploitation par réduction des charges	0.00 €
Couverture du déficit d'investissement – cpte 1068	353 973.75 €
Autofinancement complémentaire – cpte 1068	0.00 €
Report à nouveau – ligne budgétaire 002	0.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                      présents : 12                      votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIERES ET  
DU TAUX DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu l'état de notification des bases d'imposition des deux taxes directes locales,
- Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants a été le taux de 2019,

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du 08 avril 2019, le conseil municipal avait fixé le taux de taxe d'habitation à 10.11 %,
- par délibération du 11 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 29.66 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35.83 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**, par 10 (dix) voix POUR, 2 (deux) voix CONTRE (M HEGO, M LERICHE) et 1 (une) ABSTENTION (M DESFOSSEZ),  
**DECIDE**, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal**

**FIXE** donc ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 :

- TFPB : 29.66 %
- TFPNB : 35.83 %
- THRS : 10.11 %

**Et CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

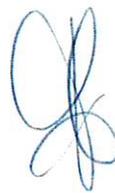
Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                    présents : 12                    votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : PRESENTATION D'UN ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS**

**SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que, chaque année, les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Le tableau suivant est présenté aux élus :

Elu municipal	Indemnité 2022 (brut)
Daniel FORRIERES	19 138.32 €
Mikaël LANCEL	5 081.40 €
Francine SEDENT	5 081.40 €
Christophe BOUTHORS	5 081.40 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

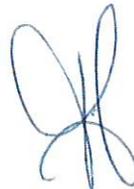
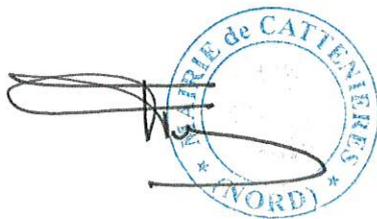
Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                      présents : 12                      votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 (douze) voix POUR, 1 (une) voix CONTRE (M BARDOUX) et 0 (zéro) ABSTENTION,

- adopte le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>Filière administrative</u>			
Attaché	A	1	35 heures
<u>Filière technique</u>			
Adjoint technique de 2ème classe	C	2	1 poste à 35 heures
			1 poste à 23h30
<u>Filière sociale</u>			
Agent Spécialisé 1ère classe Ecoles Maternelles	C	1	1 poste à 27 heures

- précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Cattenières sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

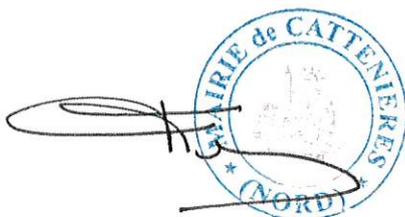
Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI





- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations suivantes :
  - o 63, travaux voies/réseaux divers,
  - o 70, matériel, outillage, mobilier, divers,
  - o 89, travaux bâtiment ancienne école des filles,
  - o 94, salle polyvalente
  - o 95, mairiepour la section d'investissement.

- et, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

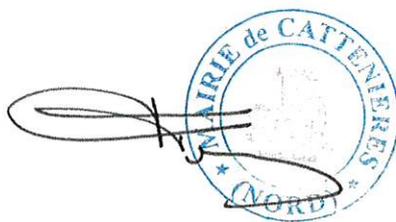
Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                    présents : 12                    votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET  
DE REGULATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le maire souligne la nécessité de souscrire un nouveau contrat de maintenance pour le matériel de chauffage, de ventilation et de régulation de la salle polyvalente ; l'ancien contrat avec la société Farasse Fluides/Spie Batignolles est arrivé à son terme le 31/12/2022.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de souscrire un contrat d'entretien du matériel de chauffage, de ventilation et de régulation de la salle polyvalente avec la société FARASSE FLUIDES/SPIE BATIGNOLLES de Cambrai pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction pour un montant annuel de 2 900.00 € HT, révisable conformément à l'article 7.2 du contrat de maintenance joint à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023, chapitre 011, article 6156.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI



A blue ink signature of Céline Marelli, consisting of several loops and a vertical line.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                      présents : 12                      votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 12/12/2022 « FIXATION DES TARIFS  
D'ACQUISITION DE CAVEAUX ET DE CONCESSIONS EN REPRISE – CIMETIERE DE  
CATTENIERES » ET FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal a fixé le tarif des caveaux et concessions en reprise.

Madame SEDENT a constaté que l'intérieur de certains caveaux était en très mauvais état et qu'il faut donc reprendre la réfection en totalité.

En conséquence, des devis de réparation vont être demandés et des nouveaux tarifs seront établis au vu de ces devis.

Aujourd'hui, Madame SEDENT propose de fixer un tarif pour les emplacements A101 (qui est à refaire complètement) et A57 (qui semble en bon état).

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide du retrait de la délibération du 12/12/2022,

- fixe le tarif des caveaux A101 et A57 comme suit :
  - A101, 3 places : 0.00 euro,
  - A57, 5 places : 1 000.00 euros.
  - tarif auquel il faudra ajouter le prix de la concession selon la délibération du 16 novembre 2015, à savoir :
    - concession trentenaire (le m<sup>2</sup>) 35 €
    - concession cinquantenaire (le m<sup>2</sup>) 45 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ces ventes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

Date de convocation, date d'affichage : 31/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15                    présents : 12                    votants : 13

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt-trois, le 04 du mois d'avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 31 mars 2023, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT – Christophe BOUTHORS - David HEGO - Antoine HERMAN – Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE - Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina CARDON

Membre(s) excusé(s) : Vincent WIART, Damien BARDOUX (a donné procuration à Mikaël LANCEL pour le représenter et voter en son nom)

Membre(s) absent(s) : Raphaël CANTA

**OBJET : AVIS SUR LA SUPPRESSION DE LA REGIE « PRODUITS DIVERS »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la régie « produits divers » encaisse les recettes liées à la location de tables, chaises et vaisselle (location et casse) et les recettes liées aux photocopies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de la gratuité des photocopies : service limité à 10 photocopies maximum par jour et par usager,
- de prêter gratuitement les chaises,
- et, de ne plus prêter de tables ni de vaisselle

à partir du 05 avril 2023.

Une solution doit être trouvée pour l'encaissement de la casse vaisselle : voir peut-être à modifier la convention de location de la salle polyvalente...

Dans l'attente, le conseil municipal émet à l'unanimité, un avis défavorable à la suppression de la régie « produits divers ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **11 AVR. 2023**

et de la publication le **11 AVR. 2023**

Le Maire, Président,  
Daniel FORRIERES

La secrétaire de séance  
Céline MARELLI



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long tail, positioned to the right of the official stamp.